



Boulevard des Archers 58 – 1400 Nivelles

Tél : 067/33 55 45

Email: [service@exceptionasbl.be](mailto:service@exceptionasbl.be)

Site web: [www.exceptionasbl.be](http://www.exceptionasbl.be)

# Rapport d'activités

## Année 2022

Service agréé et subsidié par l'AVIQ, branche handicap. N° de matricule : SAC 040  
Service soutenu par la Loterie Nationale et par la Mutualité Chrétienne du brabant wallon.

# Table des matières

## ***Introduction***

### ***Mission d'accompagnement des adultes***

- Les demandes d'accompagnement
- Les accompagnements individuels – quelques chiffres
- Les axes de travail développés
- Les expériences particulières

### ***Mission TEVA, transition école - vie active***

#### ***« Tremplin pour demain »***

- Les demandes d'accompagnement
- Les personnes accompagnées – quelques chiffres
- Les axes de travail développés

### ***Mission de coordination d'activités citoyennes***

#### ***« Cap à Cité »***

- Les demandes d'accompagnement
- Les personnes accompagnées – quelques chiffres
- Les axes de travail développés

## ***L'Exception***

- L'organisation
- La composition de l'équipe
- La répartition du personnel selon les services
- La formation

## **Introduction**

L'Exception est un service d'accompagnement agréé et subsidié depuis 1995 par l'AVIQ. L'ASBL a été créée à l'initiative de la Mutualité Chrétienne du brabant wallon et du mouvement associatif pour personnes en situation de handicap, Altéo.

Le service vise l'accompagnement dans leur projet de vie de personnes présentant un handicap.

« L'accompagnement consiste, dans le respect de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées, des principes énoncés à l'article 264 du Code décrétable et aux articles 547 à 551, à favoriser la participation active et personnalisée des usagers à la réalisation de leur projet de vie et le développement de leur citoyenneté dans leur milieu de vie »<sup>1</sup>

Il est agréé pour trois missions :

- La mission d'accompagnement d'adultes
- La mission TEVA, transition école-vie active
- La mission de coordination d'activités citoyennes

L'accompagnement vise :

- Une participation active et personnalisée des bénéficiaires à la réalisation de leurs projets ;
- La mobilisation, la reconnaissance et la valorisation des compétences des bénéficiaires ;
- Le développement de leur citoyenneté dans leur milieu de vie et l'exercice de leurs droits et devoirs.

Pour chacune des trois missions, trois axes de travail sont développés :

- Un accompagnement individualisé ;
- Un accompagnement collectif à des besoins individuels ;
- Un travail communautaire.

Le service d'accompagnement a pour objectif premier de soutenir les personnes afin de construire et de réaliser des projets de vie personnels, d'acquérir une plus grande autonomie, d'exercer pleinement leurs droits et devoirs et de faciliter leur intégration dans toutes les sphères de « la vie quotidienne ».

Les bénéficiaires sont au centre des démarches et de la réflexion du service.

---

<sup>1</sup> Article 546, Section 2 de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 16 septembre 2021

Leurs besoins sont évolutifs et changeants, ce qui amènent les intervenants à s'adapter constamment afin d'être le plus adéquat possible.

Ils sont également attentifs à l'environnement des bénéficiaires et à prendre en compte les changements sociétaux.

## ***La mission d'accompagnement des adultes***

L'accompagnement se décline en plusieurs axes : individuel et collectif.  
Un travail est également mené sur le plan communautaire.

Au travers de ceux-ci, les intervenants vont tendre vers l'objectif premier, ce fil rouge qui guide leurs interventions : l'autonomie des personnes accompagnées.  
Pour ce faire, les intervenants s'appuient sur les compétences de la personne et favorisent sa participation active.

**Sur le plan individuel**, l'accompagnement vise la réalisation des projets de la personne en situation de handicap (emploi/formation, recherche d'un lieu de vie, recherche d'activités, de loisirs, ...). L'accompagnement se réalise avec différents partenaires. Il se base sur un travail en réseau et est adapté à chaque situation rencontrée.

**Au niveau collectif**, le service travaille certains aspects de l'autonomie en passant par la découverte du réseau ou le développement de compétences individuelles au travers d'apprentissages en groupe.

**Sur le plan communautaire**, le service s'investit dans des projets visant à favoriser l'intégration de la personne en situation de handicap. L'impact que peuvent avoir les démarches d'information et de sensibilisation auprès des pouvoirs publics ou du grand public contribuent également au développement de l'autonomie des personnes accompagnées. Cela se concrétise au travers d'actions d'information et de sensibilisation, l'organisation ou la participation à des événements (colloques, journées d'études, ...).

### **Les demandes d'accompagnement**

Le nombre de demandes adressées au service est supérieure au nombre de situations effectivement accompagnées.

#### **13 demandes ont été refusées et/ou réorientées dès le départ**

Lors du 1<sup>er</sup> contact, le service vérifie si la personne concernée rentre ou non dans les critères d'admissibilité du service tels que définis par l'AVIQ : est-ce que la demande concerne une personne en situation de handicap, y-a-t-il une urgence (sociale ou autre) nécessitant, dans un premier temps, l'intervention d'un service de « première ligne », la personne concernée vit-elle dans ou en dehors de la zone géographique d'intervention du service, ...

En fonction des informations recueillies, le service peut décider d'orienter la personne vers un service approprié à sa demande, à sa situation, ...

**32 demandes ont été refusées ou réorientées après analyse de la demande en très grande majorité par le demandeur lui-même.**

« Après analyse de la demande » suppose que la personne a été reçue en 1<sup>er</sup> accueil par le service. Il s'agit d'une rencontre entre la personne en situation d'handicap, accompagnée ou non, et de deux intervenants du service.

Lors de ce rendez-vous, le service est présenté. Une écoute et une 1<sup>ère</sup> analyse de la demande sont réalisées.

Au terme de cette rencontre, la demande est retenue ou le service oriente la personne vers un service ou des pistes plus adaptées à la demande.

Si la demande est retenue, la personne est inscrite sur la liste d'attente.

Nous remarquons cette année un très grand nombre de refus d'accompagnement suite à la décision du demandeur, soit 83 % de nos premiers accueils (contre 39 % en 2021).

Dans cette catégorie, on retrouve :

- Les personnes rencontrées en 1<sup>er</sup> accueil qui recherchaient juste de l'information ;
- Celles qui ne se sont pas présentées au rendez-vous (25%) ;
- Celles qui n'avaient pas de demande par rapport à un accompagnement ;
- Les personnes qui, après avoir été inscrites sur la liste d'attente, ont entamé leur projet avec un autre service.

**60 demandes ont fait l'objet d'un accompagnement individuel**

<b>Nombre de dossiers ouverts dans l'année et toujours actifs au 31/12</b>	14
<b>Nombre de dossiers ouverts dans l'année et clôturés la même année</b>	0
<b>Nombre de dossiers d'accompagnement ouverts les années précédentes et clôturés dans l'année</b>	15
<b>Nombre de dossiers actifs en cours ouverts les années précédentes</b>	31
<b>Nombre de dossiers effectivement suivis dans l'année avec accord de l'AVIQ Branche Handicap</b>	60

Ces chiffres éclairent sur la dynamique du concept de « projet ».

Un projet peut se définir comme étant l'ensemble des activités coordonnées visant à accomplir un objectif précis.

Le projet se réalise par étapes qui constituent « son cycle de vie » : ouverture/déroulement/clôture.

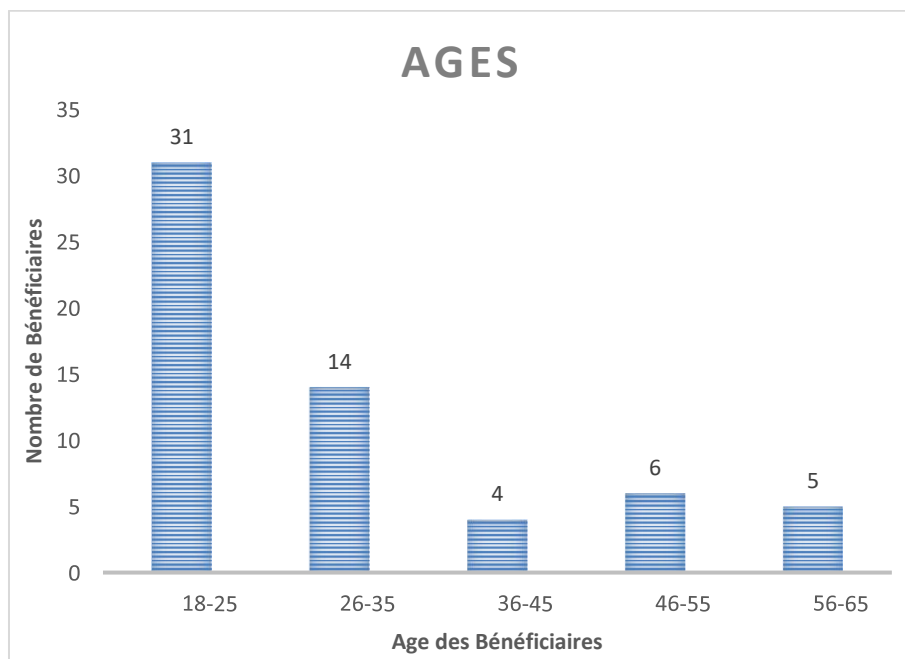
Le projet se termine lorsque l'objectif est atteint ou lorsqu'il est admis que cet objectif n'est pas réalisable.

Il est donc logique de voir durant une même année, des projets qui se clôturent et d'autres qui démarrent.

## Les accompagnements individuels – quelques chiffres

En 2022, **60** personnes adultes en situation d'handicap (déficience intellectuelle, déficience physique, troubles psychologiques associés, troubles envahissants du développement, déficiences sensorielles) ont été accompagnées.

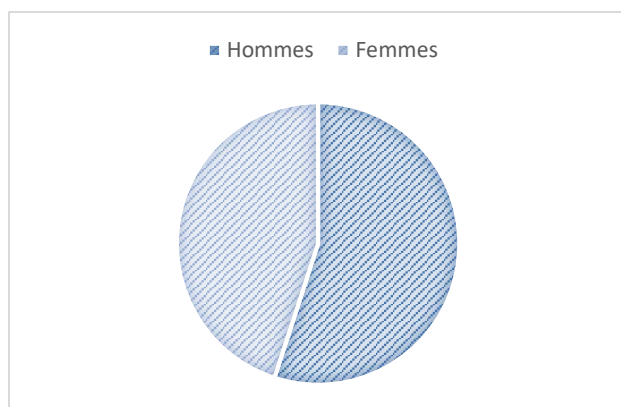
### Répartition selon l'âge :



La tranche d'âge la plus représentée continue à être celle située entre 18 et 35 ans.

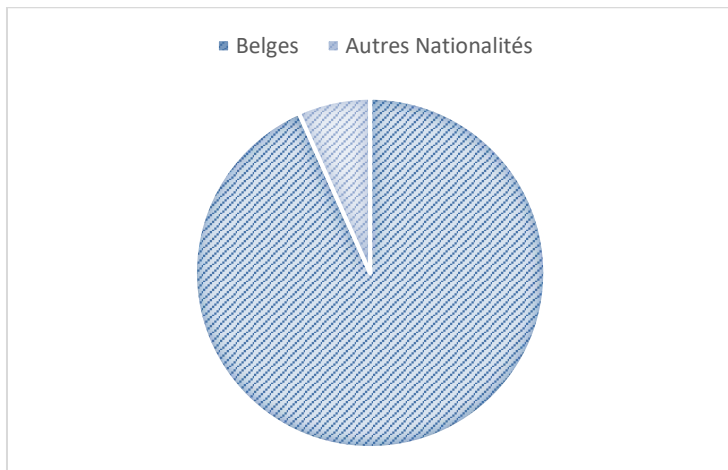
### Répartition selon le genre :

Sexe	Féminin	Masculin
Nombre	27	33



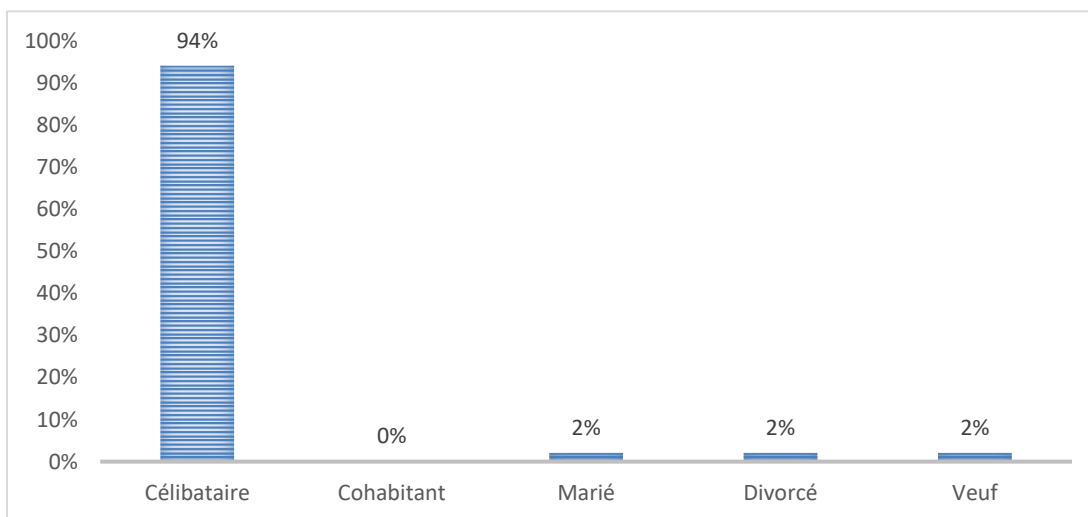
### Répartition selon la nationalité :

Nationalité	Belge	Autre
Nombre	56	4



### Répartition selon l'état civil :

	Célibataire	Marié	Cohabitant	Divorcé	Veuf
Nombre	57	1	0	1	1



### Répartition selon la zone géographique :

52 personnes accompagnées sont domiciliées en brabant wallon.

6 personnes résident dans la Province du Hainaut, 3 dans l'arrondissement de Charleroi, 3 à Soignies, un dans le namurois et l'autre en Brabant Flamand.



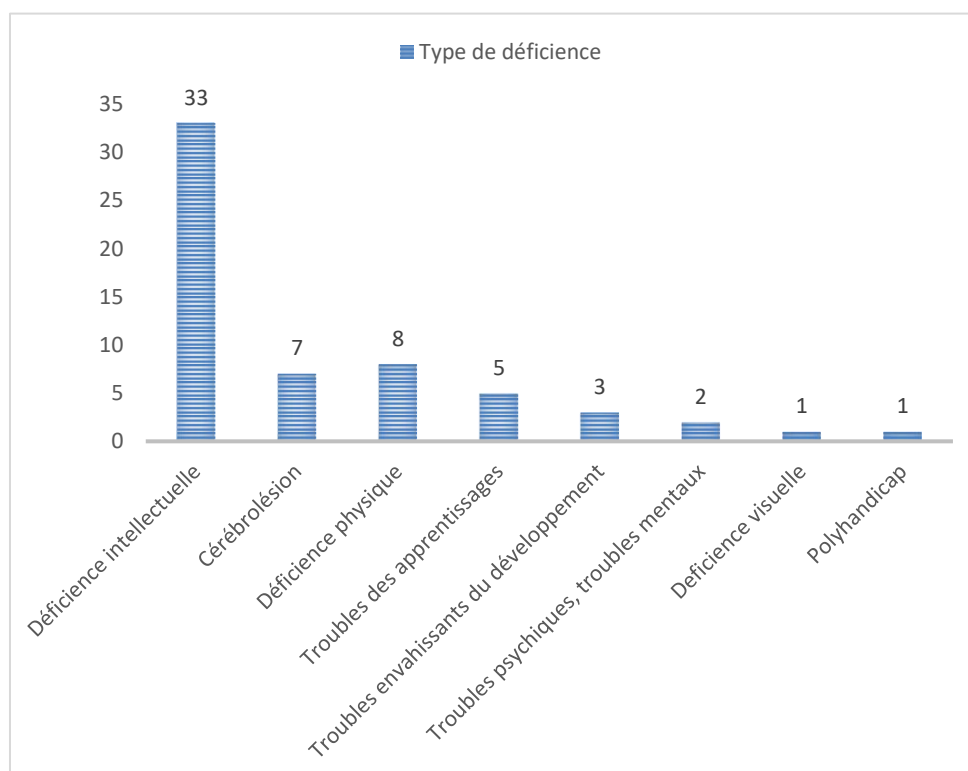
En accord avec son projet pédagogique, et tant que faire se peut, le service ne prend pas en charge l'accompagnement de personnes domiciliées hors du brabant wallon. Toutefois, lorsque les personnes habitent « aux portes » de la Province et qu'elles souhaitent développer leur projet sur le territoire du brabant wallon, le service peut décider de les accompagner.

L'accompagnement des 3 personnes habitant l'arrondissement de Charleroi a été clôturé durant l'année.

Un bénéficiaire a déménagé dans la région de Namur. L'accompagnement se poursuit jusqu'à ce qu'un relais soit mis en place avec un autre service local ou qu'une clôture d'intervention soit décidée par les deux parties.

### Répartition selon la déficience :

La majorité du public accompagné présente une déficience intellectuelle avec ou sans trouble associé.



Troubles envahissants du développement = trouble du spectre de l'autisme ou trouble du spectre autistique

Troubles de l'apprentissage = dyscalculie, dyslexie, ...

### Répartition selon la situation professionnelle :

**37** personnes sur 60 accompagnées sont « sans emploi ».

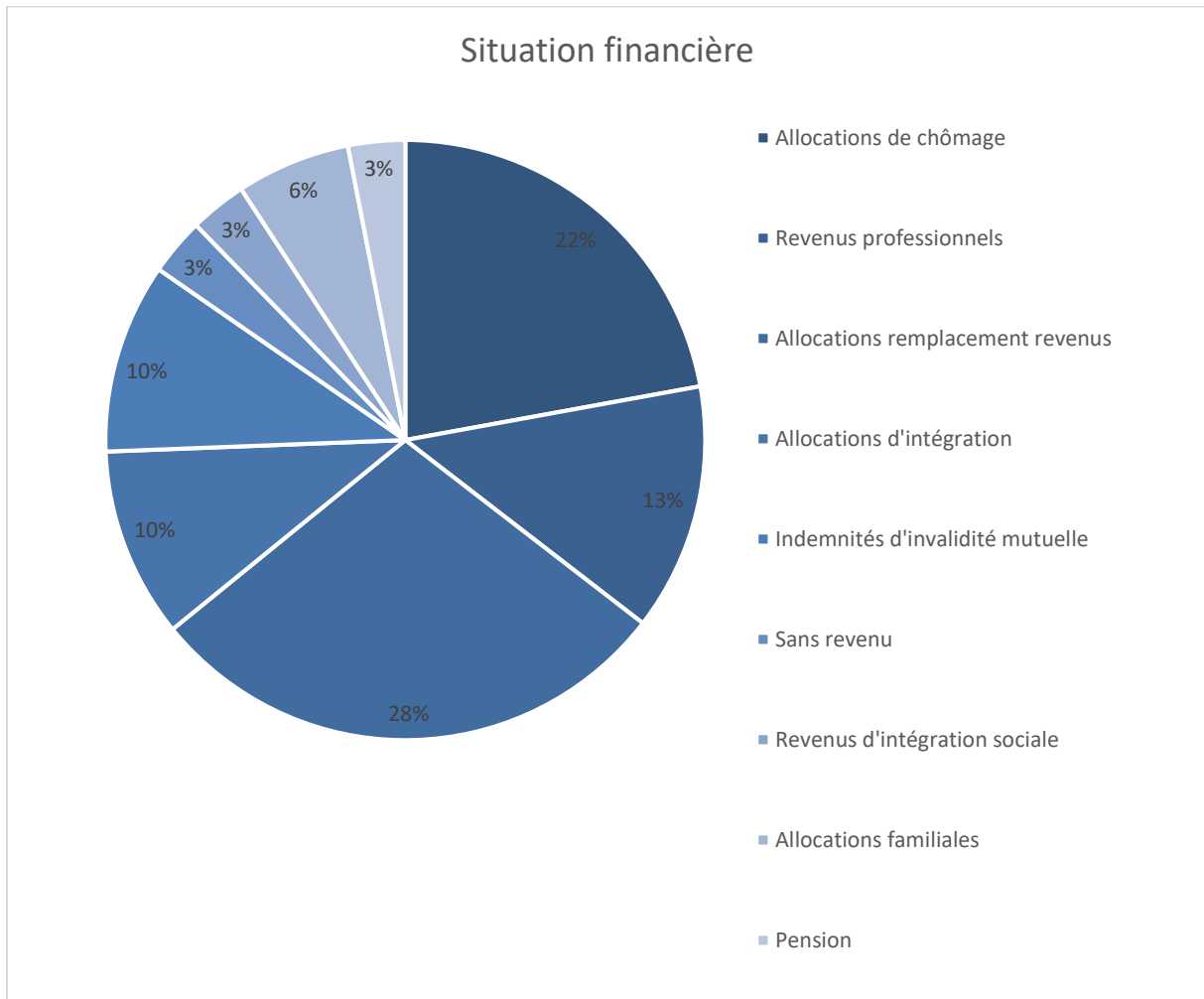
Le service comptabilise dans cette rubrique, les personnes en recherche de formation, d'emploi et les personnes qui envisagent des projets d'intégration professionnelle.

**8** personnes ont un emploi, dont 4 en entreprise de travail adapté et 4 en milieu ordinaire ;

**6** personnes suivent une formation ;

8 personnes ont une activité de bénévolat ;  
1 personne est retraitée.

**Répartition selon la situation financière :**



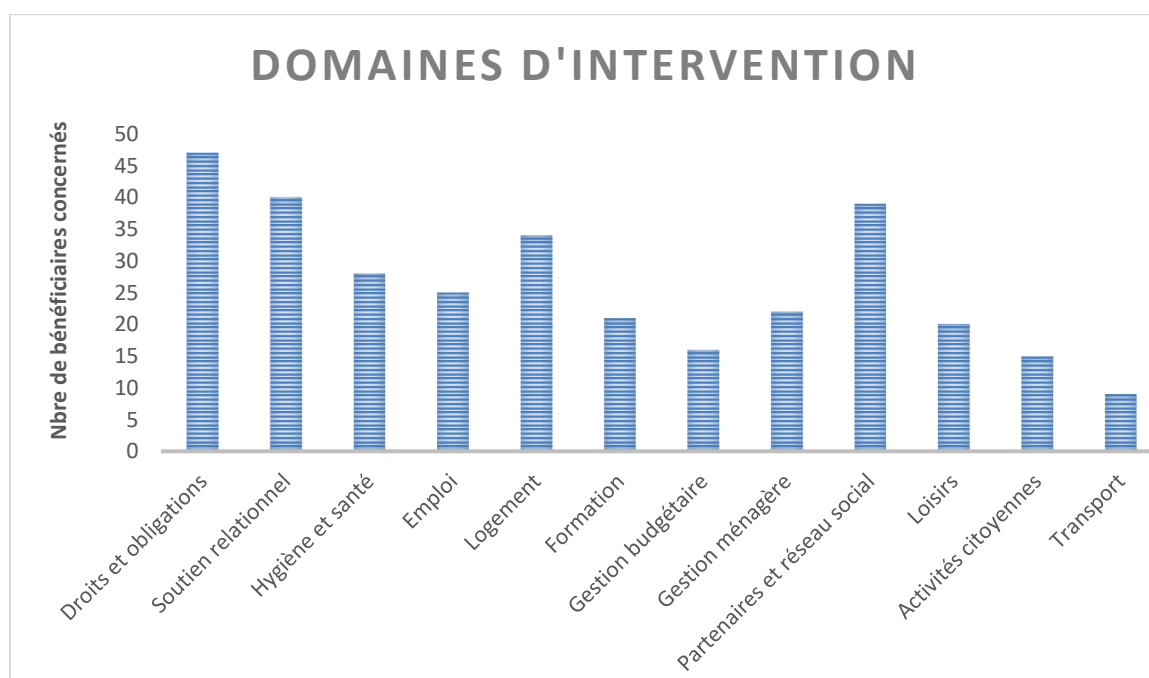
Les personnes accompagnées bénéficient en grande majorité (63% d'entre elles) de revenus de remplacement : allocations de chômage, allocations pour personnes handicapées ou revenu d'intégration sociale (CPAS).

Cette rubrique est à mettre en lien avec celle relative à la situation professionnelle.

### L'axe individuel.

Les principaux domaines d'intervention développés dans le cadre de cet axe de travail sont liés aux droits et obligations, à la mise en place et au développement d'un réseau social, au soutien relationnel, au logement, à l'hygiène, à la santé et à l'emploi.

Les domaines varient d'un projet à l'autre.



De manière assez structurelle, les domaines d'intervention restent identiques.

Néanmoins, 2022 se caractérise par une augmentation du nombre de bénéficiaires accompagnés dans le cadre de démarches administratives, suite principalement à l'informatisation de nombreux services et de nombreuses démarches (contexte après Covid). Démarches qui pour être réalisées demandent certaines compétences et de posséder un matériel adapté.

Là où les personnes étaient avant « autonomes », elles sont en difficulté aujourd'hui, subissant « de plein fouet » la fracture numérique.

Par rapport à cette situation, l'intervention du service se situe davantage dans « une prise en charge », plutôt que dans une perspective de développement de l'autonomie des bénéficiaires.

Une réflexion en interne est menée afin de rééquilibrer davantage cette position.

## L'axe collectif.

En 2022, le service a organisé diverses activités collectives :

- Un atelier théâtre, visant le travail de l'expression de soi et le développement de la confiance en soi (cf. explication ci-dessous) ;
- Un balisage adapté. Il s'agit d'un projet développé en partenariat avec l'UCL visant la création d'un balisage destiné à un public présentant des difficultés de compréhension (cf. explication ci-dessous) ;
- Un après-midi découverte musicale via la participation au festival Unisound ;
- Une journée découverte de la ville de Bruges en partenariat avec le service d'accompagnement « La Cordée » ;
- Un goûter de Noël, en partenariat avec le SAC « La Cordée ».

## L'axe communautaire.

Le service est resté présent dans différents **lieux de concertation et de consultation** (groupes de travail, Fédérations de services ...). Par ailleurs, il a intégré 2 nouveaux groupes de travail : l'un mis en place par la Commission Subrégionale AVIQ portant sur la question du « Handicap et vieillissement » et les multiples questions que cette thématique soulève. L'autre porte sur le thème de l'autisme et est animé par la plate-forme de concertation en santé mentale du brabant wallon.

D'autre part, le service reste activement présent au sein **des groupes de travail liés aux projets de logements accompagnés** développés dans la province (Nivelles, Jodoigne et Braine l'Alleud). Ces projets sont établis en partenariat avec deux autres services d'accompagnement présents en brabant wallon et les propriétaires des logements loués.

**Sur le plan de la communication**, un membre de l'équipe a en charge la gestion du site internet et de la page Facebook afin de partager des informations susceptibles d'intéresser le public et les partenaires.

Un autre membre de l'équipe s'attèle à la rédaction du journal « L'Exceptionnelle ». Cette édition permet de transmettre de nombreuses informations sociales, ou autres et de créer du lien entre le service et les bénéficiaires.

Dans le cadre de **la recherche de nouveaux partenaires** pour le développement des projets, le service a rencontré :

- La Direction d'une MRS qui souhaite engager des personnes en situation de handicap ;
- Un service de l'UCL dans le cadre du projet de création d'un balisage adapté ;
- Le service « Solidar'cité » de l'AMO-Tempo pour un éventuel partenariat avec les personnes accompagnées qui sont en recherche de volontariat.

Parallèlement, le service veille à maintenir ses partenariats en place en restant attentif à leurs actualités : nouveaux travailleurs, changements au sein des services.

*Exemples* : temps de présentation du service « Solidaris » de la CSD, participation aux portes ouvertes de l'ASBL « Grain de vie ».

### Les expériences particulières

Durant cette année 2022, le service a mis en place 2 nouvelles activités.

#### **La première est l'atelier théâtre :**

Le service propose des ateliers aux personnes accompagnées dans le but qu'elles s'inscrivent davantage dans une dynamique d'acteur. Actrices de leur vie, de leurs projets.

Cet axe de travail est à mettre en lien avec un des objectifs de l'Exception, soit :  
« Favoriser la participation active et personnelle du bénéficiaire en reconnaissant, en valorisant ou en développant ses compétences, ainsi qu'en abordant avec lui les différents obstacles qui peuvent freiner ou entraver cette participation ».

Les objectifs de cette activité sont de :

- Développer l'estime de soi ou amener la personne à développer une perception positive d'elle-même, souvent fragile chez les personnes accompagnées par le service ;
- Augmenter l'auto-détermination : Faire des choix par soi-même peut être difficile. Apprendre à choisir pour soi-même en se basant sur une plus grande compréhension de soi et une plus grande reconnaissance de ses besoins ;
- Favoriser l'expression de soi : une fois ce travail de perception de soi-même et de reconnaissance des besoins réalisés, il faut encore que la personne puisse en dire quelque chose.

La soutenir dans cette expression favorise la détermination de ses projets.

L'objectif de cette activité n'est donc pas de produire une pièce de théâtre à terme, mais plutôt de permettre aux bénéficiaires qui y participent de développer de nouvelles compétences au profit de leurs projets de vie.

## **La seconde est « le balisage » :**

Le projet trouve son origine dans le cadre des activités que le service organise ponctuellement à destination de petits groupes de personnes suivies. Ces activités sont assez variées et peuvent concerner de nombreux domaines de la vie quotidienne. Durant la période de la pandémie, des marches ont été organisées afin de permettre aux bénéficiaires de « sortir de chez eux », de faire un peu d'activité physique, de rompre leur solitude, ...

Ces activités ont été évaluées par les participants, ce qui a permis de recueillir leurs avis. Un des éléments interrogés concernait la capacité des participants à reproduire cette activité pour eux-mêmes.

Il est ressorti de l'évaluation que se promener seul dans les espaces verts environnants représente une source de peur, celle de se perdre. Beaucoup d'entre eux aiment pourtant cette activité mais leur incapacité à se repérer ou à suivre un plan les en tient écartés.

Les objectifs du projet sont de :

- Permettre un accès autonome et sécurisé à des balades par le biais d'un balisage adapté ;
- Favoriser la marche, l'activité sportive ;
- Viser l'inclusion.

Le service a créé des balises « adaptées » et a déjà organisé 2 balades avec un groupe de bénéficiaires désirant y participer.

Leur feedback sur les balises : forme, visibilité, couleur, sigle ... a permis de les réadapter et de les rendre le plus claires et accessibles possibles.

Le service collabore avec l'UCL à ce projet et fait des « tests » de balisage dans le bois de « Lauzelle » à Louvain-La-Neuve avec l'autorisation du garde forestier.

A terme, l'objectif est de pouvoir créer des balises durables, affichées dans le bois ainsi qu'un carnet reprenant les balades.

Par après, l'outil sera évalué afin d'en vérifier son utilisation, sa pertinence et pourquoi pas sa reproduction à plus grande échelle.

L'optimisme qui caractérise le groupe incite à penser que le service pourra sans doute aller dans ce sens.

## ***La mission TEVA, transition école-vie active***

### ***« Tremplin pour demain »***

Cette mission consiste à soutenir des jeunes en situation de handicap dans la phase de transition école – vie active.

Comme pour la mission d'accompagnement des adultes, cette mission se décline sous la forme de trois axes de travail : individuel, collectif et communautaire.

Ces trois axes de travail sont sensiblement les mêmes que dans le cadre de la mission d'accompagnement des adultes.

Intervenir lors de cette phase de transition peut s'avérer important afin d'éviter qu'au terme des études, certains jeunes « errent », ne sachant pas quelle direction prendre pour donner un sens à leur avenir. Situation qui peut être à l'origine d'une désocialisation, d'une perte d'acquis, d'une perte de sens, ...

Envisager objectivement et préparer cette période peut permettre au jeune de préparer et de réaliser son projet d'avenir.

Dans le cadre de cette mission, le jeune peut être accompagné jusqu'à ses 25 ans.

Au-delà, l'accompagnement peut se poursuivre dans le cadre de la mission pour adultes, dans la mesure où un soutien à la mise en place du projet est toujours nécessaire.



## Les demandes d'accompagnement

En 2022, **21 jeunes ont été suivis individuellement**, dont 5 toujours scolarisés au moment de la prise en charge

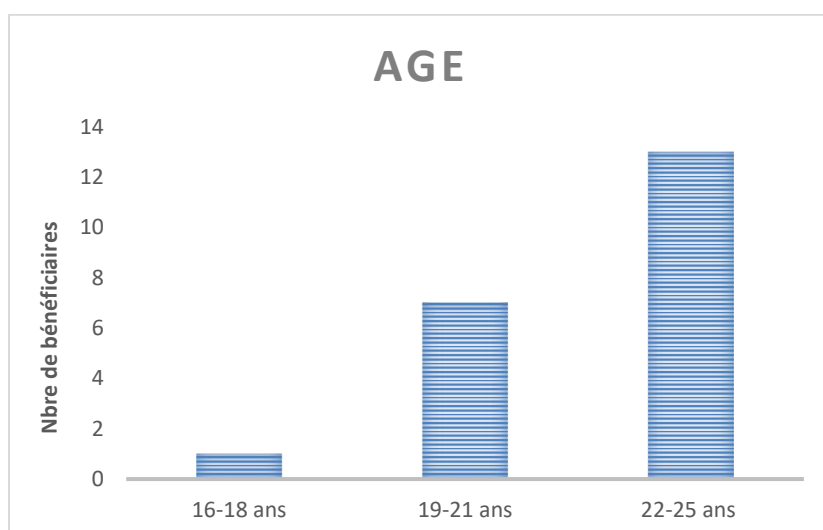
**36 jeunes ont bénéficié du projet globalement** (suivi individuel et participation aux activités collectives)

## Les accompagnements individuels – quelques chiffres

En 2022, le service a accompagné 21 jeunes en situation de handicap, présentant pour une majorité une déficience intellectuelle et vivant tous en famille au moment de la demande.

### Répartition selon l'âge :

Âge	16 - 18	19-21	22-25
Nombre de personnes	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>13</b>

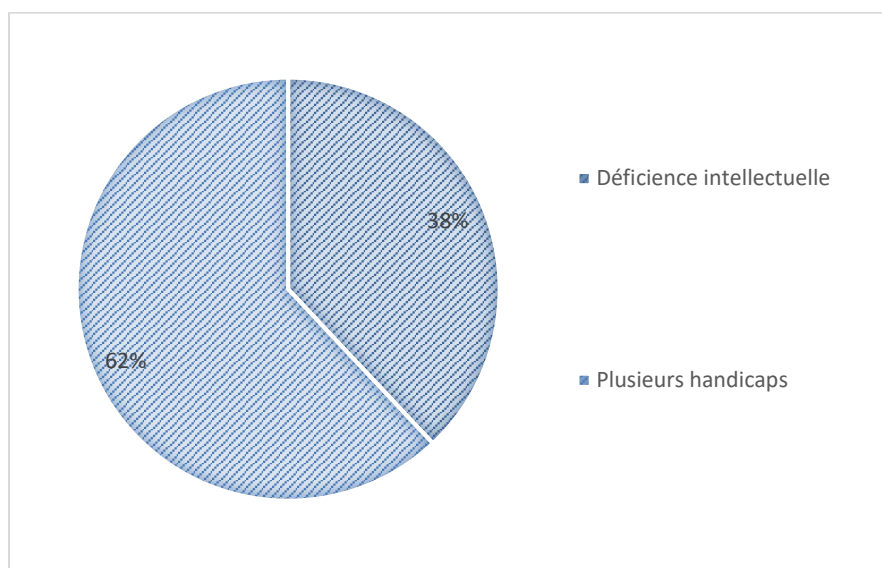


### Répartition selon le genre :

Sexe	Nombre de personnes
M	<b>12</b>
F	<b>9</b>



### Répartition selon le type de déficience :



### Répartition selon la situation familiale :

Les 21 personnes accompagnées vivent en famille.

### Les axes de travail développés

#### **L'axe individuel.**

Les suivis et les activités individuelles ont occupé en plus grande partie (54%) le quotidien des accompagnatrices et des bénéficiaires.

Les principaux domaines d'intervention sont : la recherche d'activités de jour, la recherche d'une formation, d'un emploi ou d'activités citoyennes, la recherche d'un lieu de vie adapté, l'aide à la gestion administrative, ...

La demande d'accompagnement de la personne peut être plus globale et se définir comment étant «la préparation de l'après école » : réflexion sur le projet, évaluation de compétences, mise en place d'apprentissages, ...

La famille (ou l'entourage) est souvent présente, voire est porteuse de la demande d'accompagnement. Elle est associée à la démarche d'accompagnement.

Les intervenants veillent néanmoins à ce que le jeune puisse exprimer ses souhaits, ses envies et ses besoins par rapport à la mise en place d'un projet qui lui correspond.

#### **L'axe collectif.**

En 2022, le service a organisé une journée découverte dans la région de Charleroi.

Cette journée avait pour but de développer les capacités d'orientation et l'utilisation des transports en commun et de faire découvrir un type d'activité culturelle.

Sur place, une chasse au trésor via l'appli « Totemus » a été organisée afin de permettre l'apprentissage de son utilisation : comment découvrir une ville, s'y orienter tout en s'amusant.

L'après-midi a été consacrée à une activité découverte culturelle : la visite du site minier du « Bois du Cazier ».

En août, le service a également organisé la 8ème édition de l'atelier d'été.

Il y avait au programme : un atelier « art et conscience », la découverte des activités citoyennes avec les « Jeunes Volontaires », une journée à Namur à la rencontre de l'équipe de « l'Accueil Gourmand », une matinée à la Clarine (SAJ), un atelier relaxation et la découverte de Solid'ART DOG.

Ces activités ont toujours un franc succès auprès des jeunes bénéficiaires.

Elles leur permettent de découvrir le réseau, des lieux susceptibles de les intéresser pour leur projet, de créer du lien et d'être un peu plus acteur de leur futur.

Enfin, le service a repris le chemin des écoles (après la période d'arrêt liée à la pandémie) afin de rencontrer des jeunes de l'enseignement spécialisé et de leur présenter les missions d'accompagnement et les démarches auxquelles ils doivent penser au sortir de l'école.

### **L'axe communautaire.**

De façon générale, les partenariats se sont maintenus.

Le service a participé aux réunions de parents de différentes écoles d'enseignement spécialisé du brabant wallon.

L'idée de cette démarche est avant tout de rencontrer les parents et de leur transmettre les informations nécessaires pour le futur de leur enfant en fin de scolarité.

Chaque école reçoit également un feuillet de présentation des services d'accompagnement régionaux ainsi qu'une ligne du temps adaptée à chaque forme d'enseignement.

Durant la période « Covid », le groupe « l'école et après » réunissant les écoles d'enseignement spécialisé, le Forem, l'AViQ et les centres PMS a été à l'arrêt.

Le service en a profité pour rencontrer les équipes et les directions de chaque école afin de discuter de leurs attentes, leurs besoins et leurs projets que le groupe pourrait mettre en œuvre.

2 grands axes de travail se sont dégagés de ces rencontres : la création d'un carnet de l'élève sortant et un répertoire de lieux de stage possibles en brabant wallon.

D'autre part, le service poursuit sa fructueuse collaboration avec Infor-Jeunes Brabant-Wallon, non seulement dans la création de la collection « extra » de cartes « J-surf », mais également dans l'adaptation pour les jeunes de l'enseignement spécialisé du jeu sur le harcèlement scolaire qu'ils ont créé.

En 2023, ce service prévoit d'organiser un salon de l'étudiant. L'Exception y participera, ainsi que plusieurs autres services spécialisés. Services susceptibles de guider les élèves sortant de l'enseignement de F3 dans les démarches « après école ».

Cette année 2022, nous avons mis en place un groupe d'échanges sur les outils et bonnes pratiques des services 16-25. C'est toujours enrichissant pour les uns et les autres de découvrir d'autres façons de travailler, de confronter ses idées et de s'inspirer de ce qui existent et fonctionnent dans les autres régions.

Depuis cette année, le service participe avec la plateforme de concertation en santé mentale du brabant wallon à un groupe de travail sur le thème de l'autisme. L'objectif de ce groupe est de recenser ce qui existe comme services, structures, moyens pour soutenir ce public dans leur projet de vie, mais aussi de relever les manquements afin de définir d'éventuelles actions ou axes de travail.

## ***La mission de coordination d'activités citoyennes*** ***« Cap à Cité »***

Cette mission consiste à coordonner des activités de bénévolat et à permettre à chaque personne qui le souhaite de participer à ce type d'activité.

Il est l'interface entre le bénévole et le lieu d'accueil.

En ce sens, son action se décline différemment pour chacune des parties :

### **Pour la personne en recherche d'une activité bénévole :**

Un suivi personnalisé est envisagé avec le service.

Le référent de l'Exception a pour tâche de définir avec chacun le type d'activité souhaitée tenant compte de ses besoins, choix, aspirations, compétences, ...

Une fois ce choix réalisé, le lien est fait avec un lieu d'accueil, soit un environnement approprié, adéquat et personnalisé.

Le volontaire est soutenu afin de s'insérer au mieux dans le lieu choisi.

Des contacts réguliers sont organisés avec le volontaire et le lieu d'insertion afin d'évaluer « la mise en activité citoyenne » et son maintien dans le temps.

### **Pour l'association, le service, ... en recherche de volontaires :**

Le service offre la possibilité de répondre efficacement aux demandes des lieux d'insertion en leur proposant une collaboration.

Cette collaboration consiste à soutenir le lieu d'accueil par rapport à l'organisation des activités, à informer, à lui offrir des « outils » (modèle de convention de volontariat), à coordonner, à évaluer, à ajuster ou réajuster l'activité en tenant compte des besoins de chaque lieu d'accueil et de ceux du volontaire, ...



## Les demandes d'accompagnement

**6 nouvelles demandes d'accompagnement** ont été adressées au service en 2022.

**18 personnes** ont été suivies individuellement.

13 d'entre elles réalisent un volontariat dans un ou plusieurs lieux d'accueil. 3 d'entre elles participent régulièrement au volontariat collectif proposé par le service.

Au 31 décembre, **3 personnes** sont inscrites sur la liste d'attente.

## Les accompagnements individuels – quelques chiffres

66% des personnes suivies par le service ont entre 18 et 35 ans.

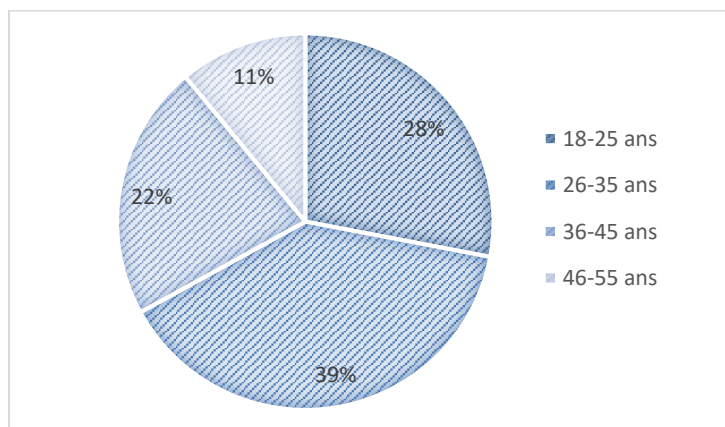
La grande majorité vit en famille.

Les personnes souhaitent mettre en place une activité citoyenne pour plusieurs raisons :

- ✓ Occuper leur temps libre
- ✓ Être en lien
- ✓ Se sentir reconnu et valorisé
- ✓ Participer à des activités, être acteurs de ce qu'ils réalisent
- ✓ Tester une mise en situation dans le cadre d'un futur projet d'intégration professionnelle
- ✓ ...

### Répartition selon l'âge :

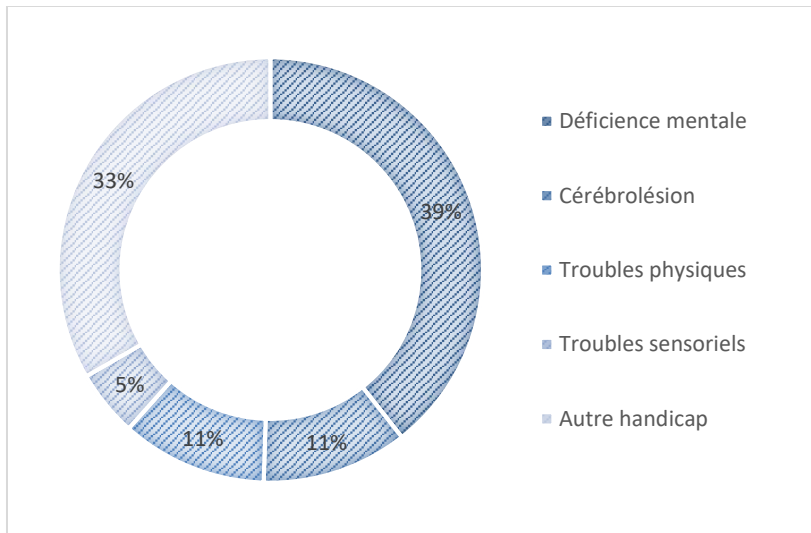
Âge	18-25	26-35	36-45	46-55
Nombre de personnes	5	7	4	2



### Répartition selon le genre :

Sexe	Nombre de personnes
M	12
F	6

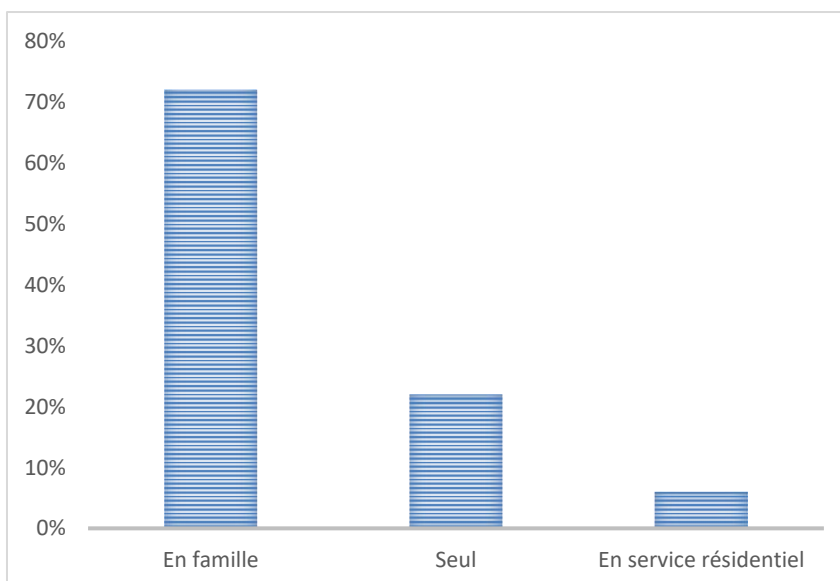
### Répartition selon le type de déficience :



Le type de handicap des volontaires n'est pas un frein en soi pour la recherche d'un bénévolat.

Les éléments qui sont assez déterminants dans la mise en place d'un volontariat sont : avoir un projet, une envie de ..., des aptitudes en lien avec le projet à développer et une expérience à partager avec le lieu d'accueil.

### Répartition selon la situation familiale :



Le service développe principalement **l'axe individuel**.

*Les lieux d'accueil* concernés par le projet sont soit des ASBL, soit des services publics. Ces services sont actifs dans les secteurs de l'aide aux personnes, de l'aide alimentaire, la solidarité, l'éducation, l'enfance, l'enseignement, la formation, la culture et les arts et les mouvements de personnes en situation de handicap.

De nouveaux partenariats ont vu le jour en 2022 : Birds Bay, l'école l'Escalade, la Ferme du Bon Air, le projet Quatre quarts ... et d'autres lieux d'accueil ont été à nouveau investis comme la ferme de la Hulotte.

En 2022, le service a développé **l'axe collectif**.

L'objectif en organisant des activités de ce type est de faciliter la découverte du réseau et permettre ainsi à des personnes d'affiner leur choix de bénévolat.

La découverte de plusieurs lieux d'accueil a été proposée à un groupe, chacune encadrée par les accompagnateurs de « Cap à Cité », comme le maraichage bio, une aide dans un SRA, une tâche de conditionnement.

D'autres journées découverte sont prévues pour l'année 2023.

**Au niveau de l'axe communautaire**, le service participe un groupe de travail rassemblant quelques services qui remplissent la mission « activités citoyennes ».

Le groupe se réunit à raison de 5 fois par an.

Les participants ont des échanges au sujet de leurs outils, le développement de partenariats, les types de volontariats collectifs et leur mise en place, ...

## L'Exception

### **L'organisation :**

Le service d'accompagnement est ouvert tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi.

Des permanences sont organisées :

- ✓ Le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 pour le service d'accompagnement
- ✓ Le lundi de 13h à 16h pour le service transition 16-25 ans

Les rendez-vous dans le cadre des accompagnements individuels ont lieu au bureau, au domicile des personnes, sur leur lieu de vie ou le lieu d'activité (emploi, loisirs, bénévolat, formation, ...).

Ils sont adaptés à chaque situation tant au niveau du lieu que de l'horaire.

Les locaux sont adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite.

Les activités collectives, quant à elles, sont organisées sur site en fonction de leur thématique et de leurs objectifs.

### **L'équipe :**

L'équipe d'accompagnement est composée de quatre assistantes sociales, deux éducateurs spécialisés et de trois assistantes en psychologie.

Cette composition permet de mettre les compétences de chaque intervenant au profit d'une intervention qui se veut pluridisciplinaire afin de pouvoir répondre aux différentes missions du service.

Le volet gestion est assuré par une collaboratrice administrative/comptable et la direction.

Services	Équivalents temps plein
Les missions d'accompagnement	6,8 ETP
Secrétariat/comptabilité	0,5 ETP
Direction	0.5 ETP



### Les formations :

Les membres de l'équipe ont assisté à différentes formations, ensemble, en sous-groupe ou en individuel :

<b>Thèmes en 2022</b>
Formation sur le thème de la Communication Non Violente
Supervisions d'équipe : le travail d'accompagnement
Outils de communication adapté : apprentissage de la technique de traduction en « facile à lire »
Secourisme : recyclage
Intervisions entre services d'accompagnement et services de logements supervisés en brabant wallon
Approche de l'analyse systémique
Webinaire AViQ : encodage des comptes